

2019-04-23

Procès-verbal de l'assemblée ajournée de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 23 avril 2019 au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Sont présents : MM. Yves Turgeon, maire
Dominic Blais, conseiller
Réal Audet, conseiller
André Gagnon, conseiller
Marial Morin, conseiller

Sont absents : MM. Dominic Bernier, conseiller
Alain Carrier, maire suppléant

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

Le maire, Yves Turgeon, déclare que la séance est ouverte à 19 h 30. Louis Felteau, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Modification de l'ordre du jour

20190423-01

Il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé en précisant que le point «Sujets divers» demeure ouvert.

MMQ, retrait de la Société de développement industriel de Saint-Anselme inc. et du Centre sportif régional Bellechasse-Dorchester inc. comme assurés additionnels

20190423-02

Attendu que la Société de développement industriel de St-Anselme inc. a obtenu la permission de se dissoudre en date du 31 décembre 2018;

Attendu que le Centre sportif régional Bellechasse-Dorchester inc. a mis fin à ses activités en date du 31 décembre 2018;

Par ces motifs, il est proposé par Dominic Blais, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Mutuelle des municipalités du Québec de retirer comme assurés additionnels la Société de développement industriel de Saint-Anselme inc. ainsi que le Centre sportif régional Bellechasse-Dorchester inc.

Demande d'aide financière dans le cadre des travaux routiers 2019

20190423-03

Il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier 2019-2020;

Que la Municipalité prévoit procéder à la réfection d'une partie du chemin Saint-Marc dont le coût des travaux est évalué 2 118 948 \$;

Que la Municipalité souhaite obtenir une subvention représentant 50% du coût des travaux.

Règlement n° 424, modification du dernier alinéa de l'article 1

20190423-04

Attendu qu'une erreur de copiste s'est produite en ce qui concerne les dates apparaissant au dernier alinéa de l'article 1 du règlement n° 424 décrétant des travaux pour la reconstruction d'une partie du chemin Saint-Marc et du rang Saint-Pierre, ainsi qu'un emprunt à cette fin;

Par ce motif, il est proposé par Dominic Blais, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remplacer le texte apparaissant au dernier alinéa de l'article 1 du règlement n° 424, adopté le 5 février 2019, par le texte suivant «Le tout selon l'estimation approuvée par Gabriel Morin ing. à la MRC de Bellechasse, en date du 23 janvier 2019, portant le n° 062-ING-1703, et ajusté par Louis Felteau, directeur général le 25 janvier 2019, dont un exemplaire est joint au présent règlement sous la cote «Annexe A» pour en faire partie intégrante comme si ici au long récite.»

Embauche d'un employé saisonnier

20190423 -05

Il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Jean-François Larochelle à titre d'employé saisonnier aux conditions stipulées à l'Entente de travail intervenue entre la Municipalité et ses employés;

Que l'engagement de M. Ouellet est annulé;

Que la résolution 20190402-15 est modifiée en conséquence.

Rejet des soumissions pour l'achat d'une surfaceuse

20190423 -06

Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture d'une surfaceuse;

Attendu que trois soumissions ont été déposées soit:

- | | |
|--|----------------|
| ➤ FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson | 327 186,09 \$; |
| ➤ Les machines Ictech inc. | 295 485,75 \$; |
| ➤ Robert Boileau inc. | 346 879,35 \$; |

Attendu que cet appel d'offres a été effectué conjointement avec la Municipalité de Saint-Henri pour l'achat de deux surfaceuses;

Attendu qu'aucun des soumissionnaires n'a pu respecter, en tout point, le devis de l'appel d'offres;

Attendu que la Municipalité doit réévaluer ses besoins et ainsi revoir son devis;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'une surfaceuse.

Embauche de Maxime Couture, poste temporaire

20190423 -07

Il est proposé par Réal Audet, appuyé par Marial Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Maxime Couture à titre d'employé temporaire aux conditions stipulées à l'Entente de travail intervenue entre la Municipalité et ses employés.

Ajournement de la séance

20190423-08

Il est proposé par Dominic Blais, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente assemblée à 19 h 45.

Levée de l'assemblée à 19 h 40.

Réouverture de la séance

20190423 -09 Il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rouvrir la présente assemblée à 19 h 50.

Rétro-excavatrice, rejet des soumissions

20190423 -10 Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture d'une rétro-excavatrice;

Attendu que trois soumissions ont été déposées soit:

➤ Avantis coopérative	150 502,28 \$;
➤ Longus Québec (8348871 Canada inc.)	158 855,21 \$;
➤ Nortrax	132 221,25 \$;

Attendu que la seule soumission conforme est Nortrax au montant de 132 221,25 \$;

Attendu que le coût net pour la Municipalité, incluant la reprise de la JCB, modèle 3C, représente la somme de 120 735,63 \$

Attendu que la Municipalité avait estimé la dépense nette, incluant la reprise, à 80 000 \$,

Attendu que la Municipalité doit réévaluer ses besoins;

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'une rétro-excavatrice.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 52.

Le secrétaire-trésorier,

Le maire,

Louis Felteau

Yves Turgeon

Je, Yves Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.